

## Location de bureaux

La CCI Franco Péruvienne met à disposition des **bureaux entièrement équipés** dans ses locaux pour des entreprises souhaitant s'implanter temporairement ou à long terme au Pérou.

Les bureaux bénéficient d'une connexion internet, d'une ligne téléphonique indépendante, d'une salle de réunion, de l'accès à l'imprimante et aux outils informatiques de la CCI.

A cet effet, vous trouverez à partir de la page 4 nos propositions de bureaux.

## Portage salarial

Le portage salarial est un service qui permet à votre entreprise de disposer d'un représentant commercial au Pérou, rattaché à la CCI Franco Péruvienne.

Celui-ci bénéficie alors du **statut de salarié**. Un contrat de travail local est signé avec la CCI ce qui permet à l'employé de bénéficier de la protection sociale péruvienne et de la couverture du droit du travail péruvien.

Ce contrat permet à l'employé une meilleure insertion dans le pays car il permet d'obtenir le ***Carné de Extranjería***, la carte de résidence péruvienne. **Sans ce document, il sera illégal de travailler au Pérou.**

**Tarif: 420 Euros/mois TTC**

Les frais d'avocat pour l'obtention du *Carné de Extranjería* sont à la charge de l'entreprise.

## Affiliation

Pour bénéficier des précédents services (Location de bureaux, portage salarial), **l'entreprise doit devenir membre de la CCI Franco Péruvienne**. A cet effet, vous trouverez ci-joint les conditions d'affiliation et de nombreux bénéfices en tant qu'associé de la CCI au Pérou.

Pour la location d'un bureau et pour le portage salarial, un contrat sera signé entre l'entreprise et la CCI afin d'établir des conditions concernant cet accord.

Par ailleurs, nous accompagnons à tout moment l'agent de l'entreprise pour atteindre les résultats fixés par la maison-mère. Pour ce faire, nous mettons à disposition notre réseau de contacts privilégié, tandis que l'affiliation en tant qu'entreprise permet à votre agent sur place de participer à toutes nos manifestations.

**Important** *La loi péruvienne exige que les organismes/entreprises locales ne dépassent pas un certain quota de salariés étrangers. Dans ce contexte, la CCIPF dépasse actuellement son quota et il existe toujours un risque que l'administration refuse le visa. Cependant, étant une Chambre de Commerce liée à la France, la CCIPF a toujours pu justifier auprès de l'administration péruvienne l'embauche de français et a pu surmonter ces problèmes de quotas.*

Pour le déploiement de votre entreprise au Pérou, la CCI Franco Péruvienne loue des espaces de travail dans ses locaux, situés dans le coeur économique et financier de la capitale.

### Option 1

Bureau de 15m<sup>2</sup>, pouvant accueillir 2 personnes

**Tarif mensuel: 750 € TTC**



### Option 2

Bureau de 12 m<sup>2</sup> partagé avec un V.I.E  
WC attenant

**Tarif mensuel: 420 € TTC**



**Pour les deux options proposées, les services inclus sont les suivants:**

- Accès à une salle de réunion
- Connexion internet
- Ligne téléphonique
- Accès à une imprimante et à des rangements
- Appui complet et personnalisé de votre agent par la CCI
- Accès aux données économiques, juridiques et fiscales de la CCI
- Accès à nos business conférences et évènements de networking
- Promotion de votre activité dans nos supports de communication

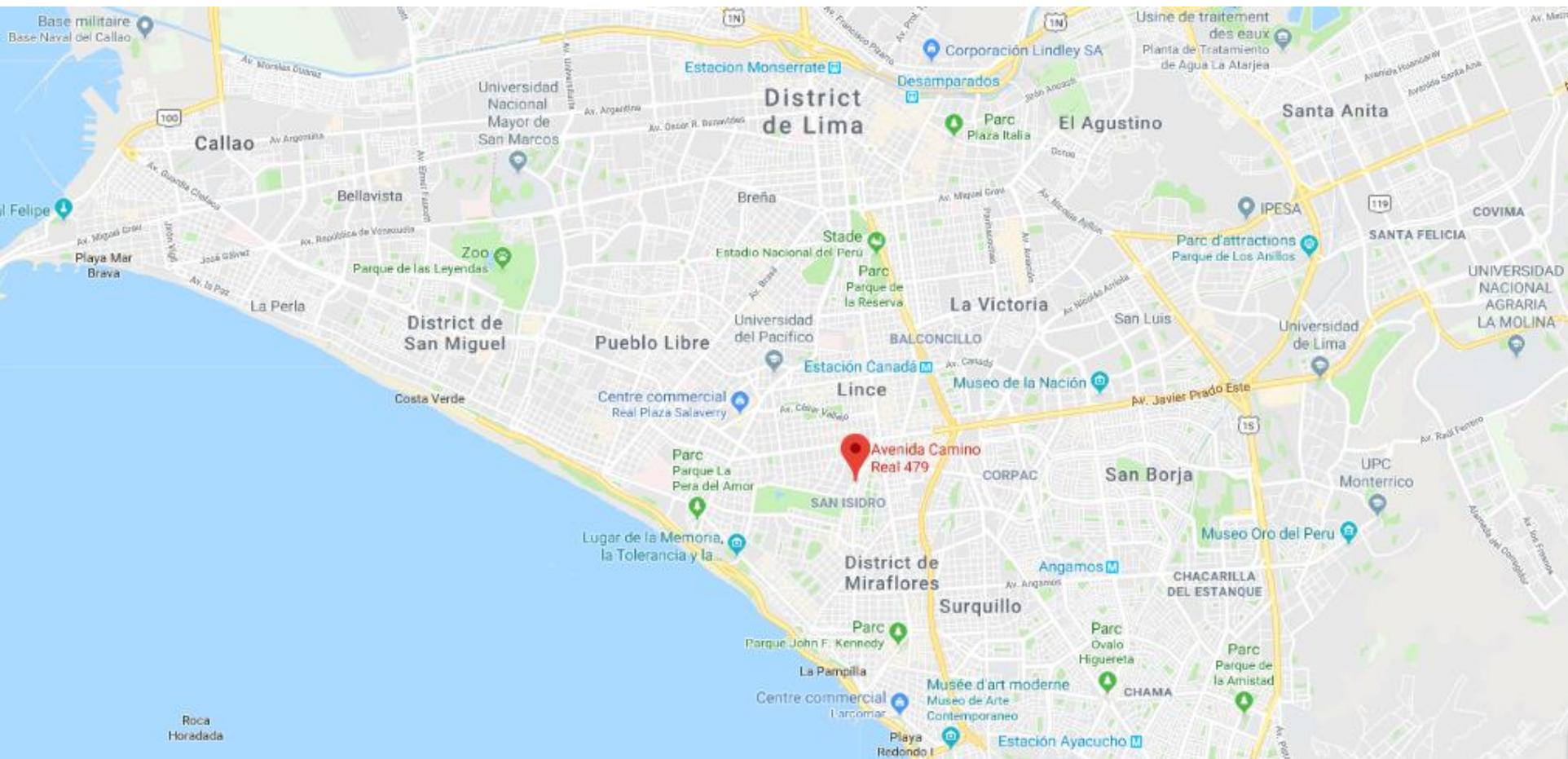
# Espaces communs



1. Salle de réunion fermée
2. Espace conférences et réunions ouvert
3. Open space de la CCI



# Une localisation stratégique pour les affaires



Nos bureaux sont situés dans le district de **San Isidro**, cœur économique et financier de la capitale. L'ambassade de France et son consulat se trouvent à 10 minutes à pied.

# Contactez-nous !

[comercial@ccipf.com](mailto:comercial@ccipf.com)